CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de l'économie
et de la formation
Service de l'agriculture
Office d'arboriculture
et cultures maraîchères

CP 437, 1951 Sion
(Châteauneuf)

Communiqué n° 31 du 9 octobre 2019

ARBORICULTURE

HALYOMORPHA HALYS : PUNAISE MARBREE OU DIABOLIQUE

Comme en 2018, l'office d'arboriculture et cultures maraîchères a mis en place dès le mois d'avril un réseau de pièges répartis entre Brigue et Martigny pour suivre la présence de cette punaise. A la fin août, des pièges supplémentaires ont été installés et au total 12 pièges sont contrôlés régulièrement. Pour le moment, 198 individus ont été capturés.

Cette punaise n'est pas dangereuse pour l'homme ou les animaux. Elle est phytophage et ne peut causer des dégâts qu'aux cultures et végétaux d'ornement. Les dégâts occasionnés peuvent être importants en arboriculture et cultures maraîchères. Comme d'autres punaises, elle pénètre dans les habitations à l'automne lorsqu'elle cherche des sites d'hivernation. Les insectes arrivant de l'extérieur, il n'est pas recommandé d'utiliser des insecticides pour s'en débarrasser. Un traitement tuera les punaises présentes mais n'empêchera pas l'entrée de nouveaux arrivants. Le plus simple est d'aspirer les individus à l'aide d'un aspirateur au fur et à mesure qu'ils pénètrent dans la maison. Ils peuvent être ensuite tués soit en les écrasant (mais odeur désagréable), en les noyant dans de l'eau savonneuse ou en les mettant au congélateur. Il n'existe pas de moyen préventif pour empêcher que la punaise diabolique ne pénètre dans les maisons. Fermer les fenêtres et les ouvertures, ou mettre des moustiquaires réduit le nombre d'insectes qui peuvent entrer.

Afin de compléter la carte de répartition de cette punaise en Valais, nous prions les habitants des communes entre Conthey et St-Gingolph de nous signaler toute nouvelle suspicion de cas en nous envoyant une photo des faces dorsale et ventrale du spécimen, tout en mentionnant le lieu et le nombre d'individus trouvés.

Nos coordonnées : Office d'arboriculture et cultures maraîchères, CP 437, 1951 Sion / sca-oca@admin.vs.ch

Vous trouvez de plus amples informations sur les sites internet suivants : www.vs.ch/web/sca/punaise-marbree, www.halyomorpha.agrosocpe.ch, www.halyomorphahalys.com (allemand et anglais).

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration

COCHENILLE FARINEUSE

Nous observons actuellement le début de l'éclosion de la 3ème génération dans certaines parcelles. Au printemps, trois mois sont nécessaires pour que la cochenille se développe et que des œufs soient pondus. Cela signifie qu'avec la diminution des températures, ces jeunes stades de cochenilles n'arriveront pas au stade adulte avant le gel et ne passeront pas l'hiver. Il n'est donc pas indiqué d'effectuer un insecticide d'automne.

Afin de limiter la dispersion de ce ravageur, si des arbres infestés par les cochenilles sont coupés, leur bois doit rester dans la zone atteinte par *P. comstocki*.

Merci de nous signaler la présence de cette cochenille dans de nouvelles parcelles.

VITICULTURE

DROSOPHILA SUZUKII (DERNIER COMMUNIQUE)

L'activité de *Drosophila suzukii* s'est intensifiée cette dernière semaine. Le contrôle de pontes du 3 octobre 2019 ciblé sur cépages rouges tardifs a révélé une augmentation sensible du nombre d'attaques, généralement sans que cela ne s'accompagne d'une dégradation du raisin. Des dépassements de seuil de tolérance ont été observés sur des échantillons de gamay (2/2 contrôlés), de gamaret (1/1 contrôlé), de syrah (5/14 contrôlés) et d'humagne rouge (5/10 contrôlés). Sur les 6 échantillons de cornalin analysés, un seul contenait une ponte unique (2%), les autres en étaient totalement exempts. Au total, 38 parcelles « à risque » ont été contrôlées.

Ces résultats doivent vous inciter à rester vigilants en poursuivant la surveillance régulière de vos parcelles de cépages rouges. L'observation d'une dégradation de l'état sanitaire de la vendange (piqûre acétique, jus qui s'écoule des raisins, perforation des baies par des insectes) doit motiver une anticipation de la récolte. Les parcelles touchées qui pour des raisons de maturité ne pourraient pas être vendangées rapidement peuvent éventuellement faire l'objet d'un traitement au kaolin (Surround) après élimination des foyers dégradés.

Nous avons malheureusement constaté que certains exploitants restituent déjà du marc dans le vignoble. Ce substrat constitue un vivier très favorable à *D. suzukii* (chaleur, humidité, source de nourriture). **L'apport de marc dans le vignoble ne doit pas être réalisé avant la fin des vendanges des spécialités tardives !**

Résultat des contrôles

Le contrôle de 38 parcelles du 3 octobre 2019 donne les résultats suivants :

- 14 échantillons ont atteint le seuil de tolérance (au moins 4% de baies avec ponte) : 1 gamaret à Saxon ; 2 gamay à Zeneggen et Vouvry ; 1 eyholzer roter à Eyholz ; 5 syrah à St-German, Salgesch, Sierre, Randogne et Sion et 5 humagne rouge à St-German, Leuk, Leytron et Saillon.
- 7 échantillons avec une seule ponte : 1 garanoir à Riddes ; 2 pinot noir à Saxon et Charrat ; 2 syrah à Sierre et Martigny ; 2 humagne rouge à Varen et Leytron.
- 17 échantillons ne présentaient aucune ponte.

La campagne de surveillance élargie de *Drosophila suzukii* se termine avec ce communiqué. Nous tenons à remercier vivement tous les vignerons ayant contribué à la surveillance dans le vignoble, notamment aux responsables de groupes régionaux de Vitival pour l'organisation et la collecte des échantillons de raisin. Nous espérons que nos informations régulières vous aient été utiles pour protéger efficacement et de manière raisonnée vos récoltes.

SERVICE CANTONAL DE L'AGRICULTURE